

Le rapport de 1990 englobait bon nombre des concepts de durabilité ultérieurement débattus dans le chapitre 14 d'Action 21. Il faisait état de huit enjeux principaux en matière d'environnement et de ressources naturelles auxquels doit faire face le secteur agricole et agro-alimentaire canadien : la conservation des sols; la qualité des eaux souterraines et superficielles; la gestion quantitative des ressources en eau; la gestion durable des habitats fauniques; les changements climatique et atmosphérique; l'efficacité énergétique; la pollution et la gestion des déchets; la conservation des ressources génétiques.

Conformément aux objectifs du chapitre 14, la vision canadienne a pour objet :

- de préserver les ressources naturelles (les sols, l'eau et la biodiversité) qui sont à la base de la production agricole;
- d'intégrer l'objectif de la durabilité de l'environnement dans la réalisation d'une croissance durable;
- de promouvoir la sécurité économique et les possibilités en milieu rural au moyen de la diversification;
- de maintenir des réserves d'aliments sains et nutritifs.

Responsabilité partagée : gage de réussite

Les gouvernements, les producteurs, les entreprises agro-alimentaires, les consommateurs, les organisations environnementales et les autres ONG ont tous un rôle à jouer dans l'atteinte de ces objectifs. En conséquence, le partenariat s'est révélé un élément clé face aux enjeux de la durabilité.

Les comités consultatifs publics et l'industrie jouent un rôle primordial, aux côtés des gouvernements, dans la détermination des priorités et l'établissement des programmes. Les organismes agricoles, les groupes de conservation et l'ensemble des vulgarisateurs agricoles constituent les principaux acteurs de l'atteinte des objectifs environnementaux par le secteur. Les producteurs mettent actuellement au point des plans d'exploitation écologiques et adoptent de meilleures pratiques de gestion qui contribuent à réduire les répercussions environnementales (meilleure utilisation des pesticides, pratiques de travail du sol axées sur la conservation, etc.). Les ONG s'emploient à accélérer le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de pratiques agricoles durables et à sensibiliser les gens à l'importance d'une agriculture basée sur la durabilité.

Le secteur a fait des progrès dans l'atteinte de ses objectifs environnementaux. En 1991, par exemple, les terres soumises à des pratiques culturales sans travail du sol ou à travail minimal représentaient presque le tiers des terresensemencées au Canada, comparativement à une proportion négligeable il y a 20 ans. Au cours des deux dernières décennies, on a constaté une diminution de près de 30 p. 100 des mises en jachère. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour réduire l'utilisation de produits toxiques, quelque 29 composés liés à plus de 2 000 produits agricoles ont été réglementés ou éliminés. Qui plus est, le secteur s'efforce maintenant de satisfaire aux

Grâce à une utilisation moins intensive des engrais et des pesticides en agriculture au Canada, on réduira la pollution des ressources et de l'écosystème adjacent ainsi que les coûts des intrants. Au Québec et en Ontario, par exemple, les provinces ont fixé à 50 p. 100, d'ici l'an 2000 et l'an 2002 respectivement, leur objectif de réduction de l'usage des pesticides à des fins agricoles.